

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Hôtel du Département
1 Rue du Pont Moreau
CS 11096
57036 METZ CEDEX 1



AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE LA COMMUNE DE LANDROFF

**Enquête publique sur le projet parcellaire du mardi 21 mai 2024 à 15 heures
et jusqu'au vendredi 21 juin 2024 à 18 heures inclus**

MEMOIRE EXPLICATIF

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL (AFAFE) DE LANDROFF

Le projet de répartition parcellaire a été établi à partir des vœux des propriétaires, du classement des sols, des objectifs de la commune et des objectifs environnementaux et paysagers définis dans l'étude d'aménagement foncier, l'étude éco-paysagère du CAUE et de l'arrêté préfectorales définissant les prescriptions environnementales du 21 décembre 2022.

Au préalable, un avant-projet a été élaboré. A l'issue de plusieurs réunions de travail de la sous-commission d'aménagement foncier, il est arrivé à maturité pour devenir projet parcellaire.

Lors de sa séance du 7 mars 2024, la Commission Communale d'Aménagement Foncier a proposé la mise à enquête publique du projet d'aménagement foncier. Le projet de nouveau parcellaire a été présenté à la commission par Monsieur Jean-Georges, géomètre-expert, avec :

- indication des numéros cadastraux nouveaux, des limites, des surfaces et des valeurs en points des parcelles,
- identité des propriétaires,
- désignation des chemins, routes et lieux-dits,
- identification des emprises des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement.

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Afin de mieux prendre en compte l'environnement et le cadre de vie en amont, pendant et à l'issue des procédures d'AFAFE, le Département de la Moselle a formalisé un partenariat avec le CAUE 57. Cette démarche initiée en 2021 dans le cadre des opérations d'aménagement foncier nouvellement engagées a été très bien accueillie par l'ensemble des acteurs de la commune de LANDROFF, conseil municipal, exploitants, bureau d'études, géomètre, commission communale d'aménagement foncier de LANDROFF et DDT de la Moselle.

Tout au long de la procédure, les acteurs locaux se sont montrés très impliqués et soucieux de maintenir les éléments naturels de leur territoire.

Il est à noter que, dans le cadre de la prévention des risques naturels, la commune de LANDROFF a souhaité la création de deux réserves foncières pour l'aménagement ultérieur de zones humides par l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied.

La commune a souhaité obtenir une bande de 5 mètres linéaires de chaque côté du ruisseau de « *La Rotte* » afin de s'assurer de la pérennité des plantations réalisées par l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied et de s'assurer de leur entretien. Grâce à la procédure d'AFAFE de LANDROFF, l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied va pouvoir reméandrer jusqu'à 3 km de cours d'eau.

La commune a également demandé la maîtrise foncière de haies et de bosquets pour assurer leur préservation (superficie totale = 1,08 hectare).

L'AFAFE aura des effets positifs à long terme et de façon permanente pour les habitants de la commune et pour l'environnement.

FICHE DE SYNTHÈSE DE L'AFAGE DE LANDROFF

PRESENTATION GENERALE

Commune située dans l'arrondissement de FORBACH-BOULAY-MOSELLE, plus précisément dans le canton de SARRALBE.

Surface totale de LANDROFF : 773 ha

Nombre d'habitants : 271 (2021)

Surface aménagée : 720 ha 67 a (545 ha 43 a pour LANDROFF, 31 ha 90 a pour BARONVILLE, 5 ha 19 a pour DESTROY, 13 ha 18 a pour EINCHEVILLE, 116 ha 24 a pour HARPRICH, 4 ha 95 a pour SUISSE, 3 ha 79 a pour VILLER).

Nombre de comptes de propriété : 185 avant AFAFE, 187 après AFAFE

Nombre de propriétaires : 162

Nombre d'exploitants : 15 (dont 4 exploitants ont leur siège ou des bâtiments dans le périmètre)

Second aménagement foncier (1^{er} remembrement rural en 1960)

Document d'urbanisme : aucun (RNU)

Prélèvement nécessaire à la constitution des ouvrages collectifs (chemins, réserves foncières, maîtrise foncière dédiée à la préservation de haies et de bosquets) : 1,6 %

Le projet d'AFAGE de LANDROFF se traduit par les données statistiques suivantes :

	Avant AFAFE	Après AFAFE
Nb de Comptes	185	187
Nb de comptes Monoparcellaire	100	139
Nb de Parcelles	674	338
Surface moyenne des parcelles	1 ha 07 a	2 ha 12 a
Nb d'ilots d'exploitations	90	46
Nb de parcelles par ilots	7,5	7,3
Surface moyenne des ilots	8 ha 00	15 ha 67

Le Président de la Commission
Communale d'Aménagement Foncier


Christian EVESQUE